



Rapport 2020 concernant l'application du règlement 2019-07 sur la gestion contractuelle

Considérant que l'article 938.1.2 du Code Municipal prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

La directrice générale dépose le rapport suivant pour l'année 2020 :

Le règlement 2019-07 sur la gestion contractuelle a été adopté lors de la séance régulière du 9 décembre 2019 :

- Le règlement prévoit la possibilité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au montant établi par règlement ministériel (101 100 \$ pour l'année 2020);
- Tous les contrats octroyés de gré à gré ont fait l'objet d'une demande de prix à au moins deux fournisseurs afin de préserver le droit à la concurrence et ainsi favoriser la rotation des fournisseurs.

Les contrats de plus de 25 000 \$ suivants ont été octroyés de gré à gré :

- | | |
|--|--------------|
| • Acquisition d'un tracteur 25 forces – Agritex Richmond | 34 858,12 \$ |
| • Travaux de rénovation au 130, rue Desrivières | 39 091,50 \$ |

Les contrats suivants ont été octroyés par appel d'offres sur invitation :

- | | |
|---|--------------|
| • Étude préliminaire réseau d'égout - Shellex | 47 829,60 \$ |
|---|--------------|

Le contrat suivant a été octroyé par appel d'offres public :

- | | |
|--|---------------|
| • Déneigement des chemins (contrat de 3 ans) – Entreprises François Grimard | 368 322,15 \$ |
| • Déneigement des stationnements (contrat de 3 ans) – Entreprises François Grimard | 27 727,07 \$ |
| • Rechargement rang 10 Sud – Excavation Lyndon Betts | 88 512,26 \$ |
| • Rechargement chemin Couture – Excavation Lyndon Betts | 69 847,31 |

Déposé lors de la séance régulière du 6 avril 2021

Julie Vaillancourt

Directrice générale et secrétaire-trésorière